

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GLYKOSOL N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Divers

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: pro Kühltsole GmbH
Rue: Am Langen Graben 37
Lieu: D-52353 Düren
Téléphone: +49 2421 59196-0
Téléfax: +49 2421 59196-10
Verantwortlich für das Sicherheitsdatenblatt: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Notrufnummer INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xn - Nocif
Phrases R:
Nocif en cas d'ingestion.
Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Classification SGH

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.: STOT RE 2
Mentions de danger:
Nocif en cas d'ingestion.
Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rénales, orale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthylène-glycol

Mention d'avertissement: Attention
Pictogrammes: GHS07-GHS08



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rénales, orale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 2 de 8

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spécifique.

2.3. Autres dangers

Sol très glissant suite au déversement du produit.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
203-473-3	éthylène-glycol	95 - < 100 %
107-21-1	Xn - Nocif R22-48	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373	
01-2119456816-28		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin. Les symptômes d'intoxication peuvent eux aussi n'apparaître qu'après quelques heures, une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Rénales, orale)
Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 3 de 8

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire: Monoxyde et dioxyde de carbone Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Rabattre les gaz/vapeurs échappant par pulvérisation d'eau.

Information supplémentaire

Collecter l'eau d'extinction contaminée. Empêcher le rejet dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Information supplémentaire

Eviter la formation d'aérosol. Ne pas respirer la vapeur/aérosol.. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver dans un endroit sec.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 4 de 8

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).

Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaune, limpide
Odeur:	Inodore

pH-Valeur (à 20 °C): 8 - 10

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 5 de 8

Modification d'état

Point de fusion:	Env. - 30 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	190 °C
Point d'éclair:	116 °C
Limite inférieure d'explosivité:	3,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	15,3 vol. %
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,1 hPa
Densité (à 20 °C):	1,125 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible
Température d'inflammation:	410 °C
Dangers d'explosion	Produit non explosif.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas auto-inflammable.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Des oxydants puissants, Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 526,3 mg/kg

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol					
		par voie orale	DL50	5840 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	9530 mg/kg	Lapin	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 6 de 8

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rénales, orale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthylène-glycol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	40761 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	41100 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

De facile désintégration biologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

Information supplémentaire

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 7 de 8

fabricant / les autorités compétentes.

Code d'élimination des déchets-Produit

160508 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage: L'eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO); Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 2, 3, 4, 8, 14, 15

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



GLYKOSOL N

Date d'impression: 13.11.2014

Code du produit: 11386-0003

Page 8 de 8

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rénales, orale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)